

UNIVERSITE DE YAOUNDE II – SOA

ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ET
TECHNIQUES DE L'INFORMATION

ET DE LA COMMUNICATION



UNIVERSITY OF YAOUNDE II – SOA

ADVANCE SCHOOL OF MASS
COMMUNICATION

(ASMAC)

**DOSSIER DE PRODUCTION DU
MAGAZINE RADIO « EN POSTE »**

**Réalisation présentée publiquement en vue de l'obtention de la
Licence en Sciences et Techniques de l'Information et de la
Communication**

Rédigé par :

NGO MBANG Ruth Marcelle

Matricule :

19C072J

Filière :

Journalisme

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. FICHE SYNOPTIQUE	3
II. PRESENTATION DU PROGRAMME ET DE LA PREMIERE EDITION	4
1- Résumé du programme	4
2- Résumé de la première édition	4
3. L'enquête	5
4. L'interview	5
III. PLAIDOYER	5
IV. DIFFUSEURS VISÉS	6
V. PUBLICS CIBLES	6
VI. MENU PREVISIONNEL	6
1- Enquête	6
2- Pour l'entretien	7
VII. FICHE DE TOURNAGE	7
VIII. FICHE DE DERUSHAGE	8
IX. CONDUCTEUR D'EMISSION	9
X. TAPUSCRIPT EXHAUSTIF	10
XI. CONDITIONS TECHNIQUES DE PRODUCTION	17
XII. DEVIS DE PRODUCTION	17
XIII. COUT DE LA PRODUCTION	17

INTRODUCTION

Le magazine radiophonique de format 15 minutes que nous présentons au jury ce jour est intitulé « En Poste ». Il s'intéresse à la difficile immatriculation des travailleuses domestiques dans la ville de Yaoundé. Une œuvre audiovisuelle pensée, conçue et dont la phase de conception doit être détaillée et consignée comme nous entendons le faire à travers ce document.

Le dossier technique, puisqu'il s'agit de lui, contient tous les aspects sur la réalisation professionnelle. C'est le document d'accompagnement de notre projet qui respecte le cahier des charges du média choisi, et nous impose un magazine de format 15minutes sur un sujet d'actualité ou sur les objets des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication. De la motivation du sujet au budget de production en passant par la fiche synoptique, vous y retrouverez l'essentiel et l'essence même de notre travail audiovisuel. Ce travail s'inscrit dans l'optique de l'obtention de la Licence en Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication pour l'étudiant en Journalisme troisième année à l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC).

I. FICHE SYNOPTIQUE

Titre du magazine : EN POSTE

Type de magazine : Magazine d'enquête

Sujet : les travailleuses domestiques

Angle : la difficile immatriculation des travailleuses domestiques

Antenne de diffusion : CRTV, Poste National

Fréquence : 88.8 FM

Cible principale : employeurs de personnels domestiques

Cible secondaire : travailleurs

Mode de diffusion : En direct

Type d'émission : Programme de stock

Format : 15 minutes

Durée réelle : 14 minutes 18 secondes

Périodicité : Hebdomadaire

Jour de diffusion : vendredi

Créneau de diffusion : 16h - 17h

Horaire de diffusion : 16h - 16h 15

Langue de diffusion : Français

Conception et présentation : NGO MBANG Ruth Marcelle

Production : ESSTIC 2022

Réalisation : Christian SABADA

Montage : Brice NSONG

Son : NGO MBANG Ruth Marcelle

II. PRESENTATION DU PROGRAMME ET DE LA PREMIERE

EDITION

1- Résumé du programme

« En Poste » est un magazine radiophonique hebdomadaire spécialisé dans le monde du travail et orienté sur les faits d'actualité et d'intérêt général. Il est diffusé tous les vendredis entre 16h et 16h15, sur les ondes du Poste National. Ce programme a été élaboré dans le but d'aider les auditeurs urbains exerçant une profession ou une activité à s'épanouir et jouir durablement de leur travail. Nous envisageons de les toucher par des sujets dotés d'un intérêt particulier pour eux. Le magazine a à cœur de créer un espace où les travailleurs se reconnaissent et où les sujets et idées développés participent notamment de la revalorisation des salaires, des conditions de vie, ainsi qu'à l'accomplissement de soi, et pourquoi pas, une retraite paisible sur la base du travail de toute une vie. Le magazine est constitué de deux (02) parties à savoir : l'enquête et l'entretien. La phase d'enquête nous impose une certaine démarche dans l'approche des sources diverses. Elle demande d'aller au cœur même de l'action auprès des personnes concernées pour voir de plus près ce qui se passe dans le monde du travail, bref scanner en donnant à comprendre.

2- Résumé de la première édition

Après notre collecte, nous avons pu constater que les conditions de travail de la plupart des travailleuses domestiques sont déplorables. Avec un salaire très souvent bas qui ne leur permet pas de mener une vie décente et épanouie tout en réglant les différents problèmes du quotidien. La couverture sociale ne les concerne presque pas au vue de la timidité observée pour leur déclaration et leur immatriculation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Comment penser à la sécurité sociale si les conditions de travail et le salaire sont déjà un aspect épineux du problème ? Les pouvoirs publics ne devraient-ils pas revaloriser leur salaire afin d'espérer arriver à une couverture sociale qui relève de la volonté de ce personnel de domestique ? Dans ce magazine, nous tentons d'y voir plus clair et de proposer des solutions en vue de donner plus de poids et d'espoir à ce secteur d'activité dont l'importance et l'impact ne sont plus à démontrer.

3. L'enquête

Dans la première édition de notre magazine « En Poste », nous envisageons de présenter l'activité des travailleuses et leur cohorte de problèmes. Nous allons faire une incursion dans l'univers des femmes de ménages pour entendre leur cri, dans un contexte où il est demandé à tout employeur d'enregistrer son personnel domestique à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale pour leur permettre de jouir de certains avantages jusqu'à la fin de leur vie.

4. L'interview

Il s'agit ici, du complément d'enquête qui viendra enrichir notre magazine. A ce niveau, nous donnons la parole à un expert de la sécurité sociale. Il viendra nous éclairer sur un pan du sujet à travers un jeu de question réponse.

III. PLAIDOYER

Ce premier numéro se penche sur le personnel domestique, notamment les travailleuses domestiques. Parfois traitées au rabais, les travailleuses domestiques sont un personnel très utilisé dans les domiciles. L'imagerie populaire a fait de cette activité professionnelle, une expression parfaite du sot-métier ou de l'informel. Pourtant, ce sont ces femmes, ces mères, ces épouses qui donnent de leur être pour le bonheur, l'équilibre et la quiétude des ménages. Entre leurs mains, reposent les vies de tous les membres d'une famille. Elles s'occupent du linge, savent tenir les maisons de leurs employeurs, cuisinent pour la famille et dans d'autres cas, elles sont des mères présentes pour les nouveau-nés qu'elles gardent. La profession de travailleuse domestique peut être considérée comme un sacerdoce. Cependant, le sort à elles réservé n'est pas toujours proportionnel au travail abattu et ne reflète que très peu de considération pour leur personne. L'on se retrouve alors en face d'un chapelet de difficultés à l'exemple des heures de services interminables, des tâches supplémentaires, des traitements peu acceptables en plus des salaires dérisoires et

MAGAZINE RADIO « EN POSTE »

l'absence d'une couverture sociale. C'est dans ce sillage que nous avons choisi de nous pencher sur la difficile immatriculation des travailleuses domestiques.

IV. DIFFUSEURS VISÉS

Ce magazine est destiné à être diffusé sur les ondes du Poste National (88.8 FM). Sa couverture nationale nous est précieuse dans le sens où nous souhaitons toucher le maximum de camerounais, particulièrement les travailleurs de tous les secteurs d'activités. Son audience est assez importante et nous nous adossons sur cet atout.

V. PUBLICS CIBLES

Ce magazine est conçu pour les travailleurs car il s'intéresse de plus près aux challenges, aux difficultés et à la situation en tout point de vue de ces personnes. Il met une emphase sur le monde du travail au Cameroun. Les employeurs, les employés et ceux qui travaillent à leur propre compte sont concernés, tout autant que les pouvoirs publics, à qui sont adressées les préoccupations des travailleurs en vue d'un changement mélioratif de leurs conditions de travail.

VI. MENU PREVISIONNEL

1-Enquête

Afin de montrer la difficile immatriculation des travailleuses domestiques, nous avons opté pour une immersion dans le quotidien de ces femmes. Nous désirons ainsi montrer leur lot de challenges quotidiens, avec le salaire dérisoire qu'elles perçoivent. Par ailleurs, ce que pensent les employeurs et l'Etat de l'affiliation de ces personnels nous intéresse également. La sécurité sociale telle que perçue par le personnel domestique et par la CNPS sera présentée.

2- Pour l'entretien

Après la collecte des éléments de l'enquête, il nous semble important de faire intervenir une source qualifiée et autorisée pour éclairer la lanterne des auditeurs. Ces derniers seront alors à même de prendre les meilleures décisions, étant suffisamment informés sur le sujet. Raison pour laquelle nous avons porté notre choix sur un personnel du ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

VII. FICHE DE TOURNAGE

Date	Lieu	Information recherchée	Sources
23/10/2022	Mimboman	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette maison et quelles sont vos tâches ? - A combien s'élève votre salaire et êtes-vous pour ou contre l'immatriculation à la CNPS et pourquoi ? - Que pouvez-vous réaliser avec ce salaire ? 	Marie Madeleine NJUIKAM, travailleuse domestique
23/10/2022	Mimboman	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi avez-vous arrêté le travail de femme de ménage ? - Quel était votre salaire ? - Parveniez-vous à vivre décemment avec ce salaire ? 	Martine, commerçante
23/10/2022	Nlongkak	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont difficultés rencontrées par les travailleuses domestiques que vous mettez sur le marché ? - Sont-elles affiliées à la CNPS et pourquoi ? 	Georges FIANCER, chef d'agence de placement
23/10/2022	Ngouso	<ul style="list-style-type: none"> - Etes-vous déclarée à la CNPS par votre employeur ? 	Valentine, travailleuse domestique
24/10/2022	Obili	<ul style="list-style-type: none"> - Etes-vous affiliée à la CNPS ? - Comment se passent vos cotisations ? 	Delphine ANDENGUE, travailleuse domestique
24/10/2022	Mvog-Mbi	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi avoir affilié votre employé de maison à la CNPS ? 	Carole NGANDO

			NTONE, employeur
21/10/2022	Ngoa-Ekelle	- Pourquoi votre employé de maison n'est pas affilié à la CNPS ?	Julienne NGO BISSOMBI, employeur
27/10/2022	Ngouso	- Quels moyens de pression peuvent servir à garantir une carrière digne et une retraite paisible aux travailleuses domestiques ?	Joël EKOUTOU, spécialiste des Ressources Humaines
02/11/2022		- Comment améliorer la situation salariale et assurer la sécurité sociale des travailleuses domestiques ?	Olivier ELA, chef du bureau des insignes et des brevets à la direction des relations professionnelles du MINTSS
03/11/2022	Hippodrome	- Comment se fait la déclaration et l'immatriculation du personnel domestique et comment inciter les employeurs à assurer ce droit à ces derniers ?	Yvette Patricia NGANKOU, sous-directeur du contrôle technique

VIII. FICHE DE DERUSHAGE

Interview	Durée	In et Out	Information retenue
Marie Madeleine NJUIKAM	1'9''	« Les 30.000 m'aident...jusqu'au bout »	Ce qu'elle fait de son salaire
Marie Madeleine NJUIKAM	1'	« Je garde le bébé...je fais la cuisine »	Tâches effectuées
Marie Madeleine NJUIKAM	1'10''	« Ailleurs c'était...30.000 »	Sommes perçues comme salaire jusqu'ici
Martine	2'52''	«A cause du mépris...très petit hein »	Raisons de l'arrêt de la profession de travailleuse domestique
Martine	2'9''	« Il faut que...à la maison »	Répartition du salaire
Martine	27''	« Je faisais tout...à l'école »	Tâches effectuées
Martine	3'48''	« Je commençais...déjà tard	Ce qu'elle faisait pour recevoir sa paie
Joël EKOUTOU	5'	« Le personnel de maison... par mois»	Heures de travail des employés de maison

MAGAZINE RADIO « EN POSTE »

Valentine	2'1''	« Moi-même...je suis toujours avec lui »	Elle demande à son employeur de l'affilier
Valentine	1'30''	« Pour le salaire ... quelque chose»	Augmentation du salaire
Delphine ANDENGUE	1'15''	« Donc ces 60.000...de la maison.»	Répartition du salaire
Delphine ANDENGUE	3'5''	« Je suis affiliée ... 4200 par mois »	Cotisations à la CNPS
Delphine ANDENGUE	2'	« La pension retraite ... est	Raisons de l'affiliation
Delphine ANDENGUE	4'8''	« Comme je ne paye pas le loyer ... de mon fils »	Train de vie
Carole NGANDO NTONE	3'17''	« Etant du domaine... sécurité sociale.»	Raison pour laquelle elle a déclaré son cuisinier
Julienne NGO BISSOMBI	3'8''	« Ma ménagère...elle veut.»	Raison pour laquelle son personnel de maison n'est pas affilié
Yvette Patricia NGANKOU	4'19''	« La relation...qu'il utilise. »	Processus de déclaration et d'immatriculation à la CNPS
Yvette Patricia NGANKOU	2'40''	« Pour un salaire...du travailleur »	Les cotisations à la CNPS pour les personnels domestiques
Joël EKOUTOU	5'25''	« Les acteurs...et ce qu'on ne doit pas leur faire »	Les travailleuses domestiques doivent s'informer et se documenter
Olivier ELA	10'16''	« Merci Madame...je vous remercie Madame »	Toute travailleuse domestique doit recevoir au moins 36 270 FCFA comme salaire et doit être affiliée à la CNPS par son employeur

IX. CONDUCTEUR D'EMISSION

MAGAZINE RADIO « EN POSTE »

N°	Source	Indication de réalisation	In	Out	Durée
1	Cabine technique	Bande annonce	« Monde du travail Ruth Marcelle NGO MBANG »	12''
2	Cabine technique	Générique	//	//	6''
3	Studio	Introduction sous tapis sonore	« Aujourd'hui on fait le ménage bienvenue à tous »	46''
4	Cabine technique	Transition	//	//	5''
5	Studio	Papier	« Pas question de traîner des années de dur labeur »	9'33''
6	Cabine technique	Transition	//	//	5''
7	Studio	Entretien	« Je reçois à présent ministère du Travail et de la Sécurité sociale.»	3'26''
8	Cabine technique	Transition	//	//	6''
9	Studio	Conclusion	« Voilà qui met un terme à très bientôt. »	10''
10	Cabine technique	Générique	//	//	15''

X. TAPUSCRIPT EXHAUSTIF

Aujourd'hui on fait le ménage sur les clichés et le stress autour d'un métier : la travailleuse domestique ou femme de ménage dont on célèbre la journée mondiale le 08 novembre.

Pour beaucoup, il s'agit de sot-métier et le regard souvent porté sur les personnes qui vivent de cette activité en dit long. Et pourtant, c'est une profession de proximité. Les travailleuses domestiques entrent dans votre intimité. Elles mettent de côté leur propre vie pour servir la vôtre.

Cependant, les conditions de travail sont presque toujours remises en question : heures supplémentaires, salaire peu conséquent, le tout sans avoir la garantie d'une couverture sociale.

Incursion dans quelques domiciles de la ville de Yaoundé afin de toucher du doigt la difficile immatriculation de ces employés domestiques.

Bienvenue à tous.

Pas question de traîner le pas. Il est 6 heures et 55 minutes ce matin lorsque NJUIKAM Marie Madeleine, connue sous le petit nom de Maa Mado se rend à son lieu de service au quartier Abom, dans le 4^e arrondissement de Yaoundé. En cette fin du mois d'octobre, elle reçoit son salaire des mains de la fille de son employeur parti à ses occupations plus tôt qu'à l'accoutumée. Une somme qui ne lui permet pas de vivre comme elle le souhaiterait.

Les trente mille. Ça m'aide pour ma santé et la maison mais c'est minable.

Je ne parviens pas à arriver jusqu'au bout.

A 48 ans, cette maman et grand-mère fréquente la famille pour laquelle elle travaille depuis bientôt 2 ans. Au quotidien, elle répète les mêmes gestes.

Je garde le bébé, j'entretiens l'enfant, je fais la cuisine.

Travailleuse domestique depuis plus de 10 ans, c'est la première fois que son salaire atteint 30 mille francs CFA.

Ailleurs c'était les vingt mille, les vingt-cinq mille. Voici ma première qu'on me donne trente mille.

La trentaine sonnée, Martine a cessé d'être une travailleuse domestique il y a deux mois pour deux raisons.

A cause du mépris par exemple quand la patronne arrive. Martine tu fais quoi? Elle commence à crier sur moi oh à l'heure ci, tu n'es pas encore allée au marché, tu n'as pas encore préparée, tu n'as pas encore repassé les habits, tu n'as pas encore ... tout ça. Donc ça me dérangeait beaucoup. Parfois quand elle rentre comme

ça, j'ai bien lavé le sol, bien essuyé hein. Elle frotte comme ça avec son pied, elle frotte, elle dit que je n'ai pas lavé le sol. Elle prend le doigt, elle fait comme ça sur les chaises, elle dit qu'il y a la poussière et pourtant j'essuie deux fois. Le matin et quand je rentre. Le salaire était vraiment très petit hein.

47 mille francs CFA, soit 15 mille francs pour le transport et le reste pour les besoins courants

Il faut que j'enlève l'argent du déjeuner des enfants, je me débrouillais je dois payer mon loyer, payer le courant, payer l'eau et je dois aussi payer la ration alimentaire à la maison.

Pour gagner sa vie, elle a payé le prix, puisqu'elle était la dame à tout faire.

Je faisais tout. Je faisais le ménage, je l'avais les habits, je repassais et je l'avais le sol deux fois par jour et la cuisine. Parfois je partais même chercher les enfants à l'école.

Il était devenu naturel de travailler jusque tard dans la nuit. Le contrat des premiers jours de travail n'était plus honoré.

Je commençais de 6h30 parfois je rentrais même à 21h. Mais au début, on m'a fait comprendre que je vais quitter à 16h mais comme je n'avais pas de choix, j'étais obligée de supporter. Parfois, je rentrais à 17h voire même 21h. Parfois même je dormais parce que je voyais qu'il se fait déjà tard.

Et pour son salaire, Martine devait user de quelques stratagèmes pour que sa patronne se souvienne d'elle.

J'étais parfois oubliée. C'est quand je demande que MA'A c'est comment vous m'avez oubliée? C'est là où on me dit que bon on va voir.

Or, l'article 7 du décret N°68 du 10 juillet 1968 a prévu des heures de travail à respecter pour les travailleurs de ce secteur, comme l'explique Joël EKOUTOU, spécialiste des Ressources Humaines.

Les personnels de maison doivent travailler 54h par semaine soit 9h par jour et 234h par mois.

Mis à part l'exercice de la profession de travailleuse domestique, Martine et Maa Mado ont autre chose en commun. Elles ne sont ni déclarées ni immatriculées à la

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. Elles ne le souhaitent d'ailleurs pas. Peut-être par méconnaissance ou ignorance des avantages qui s'offrent à elles.

D'un autre côté, certaines savent quel en est le bien fondé. C'est le cas de Valentine, 47 ans. Après vingt années d'expérience, elle n'hésite pas à exercer une pression sur son employeur.

Moi-même dans ma conscience, je voulais seulement que mon patron ajoute un peu de mon salaire il fait tout et tout pour me brancher à CNPS. Parce que s'il me branche à la CNPS c'est mon avantage là-bas. Même si je fais vingt ans, je fais vingt-cinq ans, le temps que je suis vieille, je suis fatiguée, la CNPS peut m'aider. Le petit salaire que je peux toucher là-bas. Mon employeur depuis là, je commence à parler avec lui, il ne m'a pas encore répondu. Il dit qu'il comprend. Mais finalement, je suis toujours avec lui.

Un combat qui a été le même pour que son salaire augmente de 5 mille francs CFA.

Pour le salaire. Ça commence à trente-cinq mille. Maintenant, il a ajouté cinq mille ça fait quarante mille mais je suis toujours avec lui que vraiment la vie est dure, qu'il doit seulement penser à moi pour ajouter quelque chose.

C'est au quartier Obili que nous rencontrons Delphine ANDENGUE. Il est 20 heures et comme la plupart du temps, c'est à cette heure qu'elle quitte son lieu de travail. Mère d'un garçon, elle est rémunérée à hauteur de 60 mille francs le mois.

Donc ces 60 mil sont divisés en deux. Il y'a le travail de la nounou que je fais et il y a les tâches ménagères de la maison.

Voilà déjà 3ans qu'elle reverse des cotisations à la CNPS.

Je suis affiliée à la CNPS par mes propres moyens. C'est vrai que l'idée a été nourrie par mon feu père. Il m'a beaucoup conseillé et depuis, moi-même je reverse mes revenus de CNPS : 4200 par mois.

Elle sait qu'être assurée lui garantit des avantages lorsqu'elle aura décidé d'arrêter cette activité professionnelle.

La pension retraite est bien, à ton vieille âge s'il n'y a plus de travail. Comme moi je suis mère célibataire, je me dis que demain ou après-demain que je sois mariée

ou pas, cet argent peut me permettre de toujours prendre soin de mon fils ou bien de mes enfants. L'argent des enfants tous les mois c'est un avantage.

Tout travailleur a droit à la sécurité sociale. Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale en a fait son cheval de bataille. Dans un communiqué datant du 09 septembre 2022, il demande à toute personne employant une main d'œuvre domestique de la déclarer et de l'immatriculer à la CNPS.

Certains employeurs sont déjà en phase avec la réglementation. Mme NGANDO NTONE justifie cet acte légal après avoir affilié son cuisinier.

Étant du domaine de la sécurité sociale, je connais très bien les avantages qui y vont en le faisant. Il est parent, il va bénéficier de ses allocations familiales. En cas d'accident de travail, il sera pris en charge par l'organisme en charge de sécurité sociale.

La situation n'est pas la même partout. L'initiative devrait venir du travailleur lui-même. Julienne NGO BISSOMBI.

Ma ménagère n'est pas affiliée parce que je me dis que cette affiliation est un libre choix pour elle. Elle peut faire ses tontines ou vouloir déposer son argent où elle veut.

Pour en savoir plus sur la déclaration et l'immatriculation du personnel de maison, nous nous sommes rendus à la direction générale de la CNPS. Yvette Patricia NGANKOU, sous-directeur du contrôle technique.

La relation première entre toute personne avec la CNPS se fait à travers l'immatriculation. L'immatriculation se fait à deux niveaux. Le premier c'est déjà l'immatriculation de l'employeur. C'est-à-dire c'est lui qui vient vers la CNPS et qui dit je suis un employeur qui utilise du personnel. Et pour se faire, il a le choix entre le faire directement via le site de la CNPS soit alors il peut naturellement se rapprocher d'un centre CNPS de son choix et puis se faire immatriculer. Et lorsqu'il l'a fait normalement il a huit jours pour déclarer, pour faire immatriculer le personnel qu'il utilise.

A propos des cotisations, employeur et employé ont un pourcentage à reverser dans l'intérêt du travailleur.

Pour un salaire égal au SMIG qui est naturellement donc le minimum soit 36270 francs, le taux global à appliqué sera de 17,15% soit un minimum de cotisations attendu donc de 6221 francs. Et ce, il est reparti par branches. En prestations familiales ce sera 7% du salaire à la charge de l'employeur. En risques professionnels il sera de 1,75% à la charge de l'employeur toujours et en pension vieillesse, invalidité et décès il sera de 8,4% donc 4,2% à la charge de l'employeur et les autres 4,2% à la charge du travailleur.

Afin que la profession d'employé de maison puisse être respectée et que ces travailleurs soient plus aguerris face à des manquements, il faut qu'ils soient bien informés. Joël EKOUTOU.

Les acteurs sociaux quand on parle d'acteurs sociaux : l'employeur, l'employé, les syndicats, tous ceux qui encadrent le secteur du travail, le secteur professionnel. Ils doivent davantage se documenter surtout en ce qui concerne le personnel de maison pour être à la page ou alors à la veille de leurs droits et de leurs devoirs. Savoir ce qu'il faut faire, ce qu'on doit leur faire et ce qu'on ne devrait pas leur faire.

Le personnel de maison et plus particulièrement les travailleuses domestiques ne sont pas toujours déclarées par leurs patrons. Etre traitées avec plus de considération, que ce soit dans le cadre de l'exécution des tâches, du salaire ou de la couverture sociale est ce qu'elles appellent de tous leurs vœux. Une fin de vie heureuse après des années de dur labeur.

Je reçois à présent Olivier ELA, bienvenue.

Merci madame.

Vous êtes le chef du bureau des insignes et des brevets de la direction des relations professionnelles au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Et justement nous parlons de la difficile immatriculation des employés domestiques.

Le SMIG au Cameroun est de 36 270 francs CFA. Connaissant le coût de la vie, sur quelle base ce salaire a-t-il été défini?

Le SMIG tel qu'il est défini est l'aboutissement d'un long processus qui est mené conformément à la législation en vigueur c'est-à-dire le code du travail du 14

août 1992 avec ses textes d'application ainsi que les conventions collectives pour permettre à l'état du Cameroun de tenir compte des intérêts tripartites. C'est dans ce cadre qu'il est défini au terme des consultations et concertations tripartite entre l'état et les partenaires sociaux travailleurs et employeurs.

Si plusieurs se plaignent qu'il est assez bas, une étude sur le terrain montre qu'il n'est même pas respecté : cas précis des travailleuses domestiques. Comment améliorer la situation ?

Lorsque le SMIG est arrêté, tel qu'il le fut par l'arrêté du Premier Ministre en 2014, il revient à chaque secteur d'activité de le respecter. C'est le moins que l'on puisse payer et donc les conventions collectives des différentes branches d'activité doivent s'arrimer à cette réalité. Deuxièmement, les inspecteurs du travail leur rôle au quotidien est de veiller au strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

Le droit du travail reconnaît la profession d'employés de maison. A quand une sécurité sociale systématique pour ce secteur d'activité?

Les travailleurs et travailleuses domestiques restent des travailleurs au sens du droit du travail et à cet effet, ils sont assujettis au régime obligatoire.

Y a-t-il une législation qui contraint les patrons à faire inscrire leur personnel à la CNPS? Sinon comment assurer leur sécurité sociale?

L'arrêté conjoint 035 du ministère d'emploi et la Prévoyance sociale et du Minfi qui donne pleine application à la loi de 2001 impose qu'une fois embauché dans les huit jours qui suivent l'engagement du travailleur l'organisme de sécurité sociale doit être informé et à la suite des cotisations doivent être prélevées : part patronale et part salariale et reversées régulièrement.

Olivier ELA, merci.

Merci madame.

Je rappelle que vous êtes le chef du bureau des insignes et des brevets de la direction des relations professionnelles au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Voilà qui met un terme à cette première édition de votre magazine «En Poste » qui portait sur la difficile condition des employés domestiques.

MAGAZINE RADIO « EN POSTE »

Réalisation et Montage, Christian SABADA et Brice NSONG

Je suis Ruth Marcelle NGO MBANG.

Nous vous donnons rendez-vous vendredi prochain lorsqu'il sera 16 heures.

Merci d'avoir écouté et à très bientôt.

XI. CONDITIONS TECHNIQUES DE PRODUCTION

- 1- Matériel de tournage
 - Enregistreur ICD-PX240
 - iPhone 6 +
- 2- Logiciel de montage et de mixage
 - Adobe Audition

XII. DEVIS DE PRODUCTION

N°	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total (en FCFA)
Pré-production				
1	Repérage	10 000	1	10 000
Production				
2	Transport	15 000	1	15 000
Equipements				
3	Enregistreur ICD-PX240 marque Sony	45 000	1	45 000
4	Clé USB 16 Go	7 500	1	7 500
5	Disque dur	50 000	1	50 000
6	Chargeur laptop	9 000	1	9 000
7	Crédit de communication et Internet	30 000	/	30 000
Post-production				
8	Montage	40 000	1	40 000
9	Gravure, confection étui DVD	5 000	5	10 000
10	Transport	5 000	/	5 000
11	Divers	10 000	/	10 000
Total				231 500

XIII. COUT DE LA PRODUCTION

N°	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total (en FCFA)
----	-------------	---------------	----------	-----------------

MAGAZINE RADIO « EN POSTE »

Pré-production				
1	Repérage	10 000	1	10 000
Production				
2	Transport	25 000	1	25 000
Equipements				
3	Enregistreur ICD-PX240 marque Sony	38 000	1	38 000
4	Clé USB 16 Go	7 500	1	7 500
5	Disque dur	45 000	1	45 000
6	Chargeur laptop	9 000	1	9 000
7	Crédit de communication et Internet	30 000	/	30 000
Post-production				
8	Montage	20 000	1	20 000
9	Gravure, confection étui DVD	5 000	5	10 000
10	Transport	5 000	/	5 000
11	Divers	10 000	/	10 000
Total				219 500